

Bulletin du Conseil communal

N° 21



Lausanne

Séance du 30 mai 2017 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 30 mai 2017

21^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 30 mai 2017, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

Sommaire

Deuxième partie..... 1172

Politique communale en matière de drogues

Préavis N° 2016/41 du 2 juin 2016..... 1172

Discussion – reprise 1172

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Jean-Christophe Birchler, Alix Olivier Briod, Maurice Calame, Romain Felli, Latha Heiniger, Axel Marion, Fabrice Moscheni, Pierre Oberson, Filippo Rivola, Marlène Voutat.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Aude Billard, Jean-Pascal Gendre, Gaëlle Lapique, Anita Messere, Claude-Alain Voiblet, Diane Wild.

Membres présents	82
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	99

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Politique communale en matière de drogues

Préavis N° 2016/41 du 2 juin 2016

Discussion – reprise

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Qui n'a pas été touché par ces jeunes filles pâles et fragiles qui vous accostent à 19 h 30 pour demander de quoi se payer un shoot ? On aimerait avoir une solution, mais aucune ville au monde n'a réussi à en trouver, sinon, Lausanne l'appliquerait.

A la relecture des vingt-deux pages de préavis, j'ai parfaitement compris les objectifs bienveillants de la Ville face aux problèmes de la drogue. Une orientation pragmatique et réaliste a été privilégiée. On met surtout l'accent sur la réduction des risques en proposant à nouveau ce projet. Mais, ce projet est aussi l'aveu que les trois autres piliers – prévention, thérapie et répression – ont échoué. On accompagne la jeune fille dans son enfer, en espérant qu'elle veuille bien prendre la main que lui tendent les services de la Ville quand, une fois sur deux, sur trois ou sur quatre, elle viendra se piquer dans les locaux propres.

N'avons-nous donc rien d'autre à lui proposer ? Ce projet manque de différences avec le précédent. A l'époque, on l'appelait « shootoir » ou local d'injection. A présent, c'est un espace de consommation sécurisé, voyez-vous ! Mais, dans les faits, ce qui était reproché au précédent projet réapparaît. A l'époque, un bistrot social avec alcool était prévu avec le local d'injection à César-Roux. Maintenant, ce bistrot social est déjà construit au Vallon, à la petite différence qu'il ne propose pas d'alcool, mais tolère que les visiteurs en apportent. Il s'appelle La Terrasse. C'est un joli endroit, et il a l'avantage de décharger en partie les cafés de la ville des personnes qui peuvent être problématiques.

A côté, il y aura l'espace de consommation sécurisé. Mais la convivialité entre toxicomanes est-elle souhaitable ? Il y a un espace de sniff dans l'espace de consommation sécurisé, ce qui n'était pas prévu à l'époque, sauf erreur. Bref, à quelques détails près, on prend les mêmes et on recommence, mais on soigne le style cette fois, on « tosatouille » mes amis, la « bourquinade » ayant échoué en son temps ! La différence c'est que, cette fois, la majorité écrasante de gauche ne voudra pas prendre le risque du référendum, même si, de mon point de vue, et très lucidement, il est devenu très peu risqué pour la gauche au vu de leur électorat communal.

Si la majorité de ce Conseil cesse de parler de ce local comme un bienfait pour les toxicodépendants et oublie de dire que c'est surtout pour protéger la population saine de maladies et du triste spectacle de la déchéance, si la communication est plus soignée – et

elle le sera –, le projet passera la rampe. Une partie du PLR s'est d'ailleurs rallié à la gauche sur ce sujet. Que risquez-vous, chers opposants, si ce n'est un respect de la démocratie, voire un plébiscite supplémentaire ? Je souhaiterais qu'on repose la question au peuple, car passer en force, c'est piétiner le vote de 2007, et cela est délétère pour la démocratie – et c'est d'ailleurs nous donner des voix. C'est vous qui voyez.

Un autre point me dérange avec ce préavis, c'est la notion de banalisation de la drogue. C'est le terme repris par le préavis au regard des institutions fédérales pour définir l'usage de la drogue en Suisse. Je ne sais pas ce qu'ils prennent sous la Coupole, mais non, tirer un rail, ce n'est pas banal ! Cela me choque au plus haut point, et je ne m'y habituerai jamais. Il est faux de croire que, parce que la ligne coûte 8 francs et le vodka RedBull 12, cela banalise la drogue. Ceux qui prennent de la drogue sont peut-être plus nombreux qu'il y a quinze ans, mais cela n'en banalise pas l'usage. Pire, on a une notion de consommation festive, comme si prendre de la drogue c'était la fête !

Les Lausannois n'imaginent pas la pause qu'on prend entre deux séances : c'est la fête, les gars ! A gauche, les pills, à droite, les rails, et sur la passerelle, Ducros se décarcasse, puisqu'on n'a pas le droit de fumer à l'intérieur, puisqu'il paraît que c'est banal. Dès qu'on a fini la première séance, Valentin et moi, on se met de chaque côté de la table et le premier qui a fini son rail a gagné ; c'est la course ! Dans l'autre salle, c'est l'espace Assugrin, et même l'ami Hadrien a une pêche d'enfer ; il rigole tout le temps, c'est du pur bonheur ! Au-dessus, on entend les basses et les talons de la Muni sur les tables ; cela fait trembler les lustres. Sur la passerelle, Claude-Alain et Philipp sont assis, les jambes dans le vide ; ils se passent le bédo en pensant à Plan W. Et certains conseillers, les absents, sont appuyés contre la porte d'entrée de l'Hôtel de Ville et cherchent encore la poignée.

Bref, prendre des drogues, ce n'est pas banal et cela ne doit pas l'être. Voilà pourquoi je ne soutiendrai pas ce préavis. Consommer de la drogue n'est pas banal, et il faut demander au peuple s'il a changé d'avis depuis 2007 par un référendum.

Le président : – Merci, madame la conseillère, pour cette intervention pour le moins inattendue. Il va de soi que, s'agissant du rail que vous évoquiez à l'instant, que nous partagerions par hypothèse, nous ne le ferions en tout cas pas sur une des tables du carnotzet. (*Rires et applaudissements de l'assemblée.*)

M. Bertrand Picard (PLR) : – Vous avez entendu mes préopinants vous dire tout le bien et tout le mal qu'ils pensent de ce futur local. J'aimerais y apporter une touche un peu plus suggestive.

Malheureusement, en tant que beau-père d'un enfant mort de la drogue il y a quelques années, j'ai eu beaucoup d'occasions de discuter de ce sujet avec les uns et les autres, plus ou moins spécialistes, et je vous dis sincèrement ce soir que je trouve le projet bien équilibré, intéressant et judicieux. Mais, surtout, je vous dis, avec pas mal d'émotion, que j'aurais aimé que mon garçon ait pu trouver un peu de repos dans un de ces locaux. Je suis donc un grand partisan d'un tel local. D'ailleurs, plusieurs des spécialistes avec lesquels je me suis entretenu sont également de cet avis. Alors oui, trois fois oui, comme le disait mon collègue Meystre, je soutiendrai de tout cœur ce projet, et je vous encourage à en faire autant.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – C'est évidemment difficile d'intervenir après le plaidoyer subjectif, mais qui prend une validité générale, de M. Picard.

J'avais simplement deux choses à ajouter. La première concerne la question du consensus scientifique et du consensus entre les autorités de ce pays sur la politique des drogues. Lorsque j'ai dit, au début, que je ne serais pas de ceux qui considèrent que ce consensus doit forcer qui que ce soit à modifier son vote, je le pensais. En revanche, j'espérais, visiblement naïvement, que cette intervention éviterait à certains des intervenants suivants de se croire obligés de tordre la réalité de ce consensus pour appuyer leurs points de vue. A l'époque des faits alternatifs, ou des *fake news*, il me semble regrettable que nous nous

laissons contaminer dans ce Conseil par une habitude qui, comme l'abus de certains opioïdes de prescription, nous vient des Etats-Unis. Il y a donc une chose qu'on ne peut pas tordre dans tous les sens, c'est que, oui, il y a un consensus scientifique. Encore une fois, on lui donne le poids qu'on veut en politique – aucun ou beaucoup –, mais il y a un consensus scientifique sur l'efficacité des installations de consommation de drogues. Il est attesté par les chercheurs et par les hôpitaux – M. Brayer l'a relevé tout à l'heure.

Je tiens à la disposition de tous les membres de ce Conseil le document de 2015 de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, qui donne l'ensemble des références de la recherche scientifique disponible, et qui évoque notamment l'efficacité de ces installations pour rester en contact avec les populations cibles hautement marginalisées, pour améliorer l'hygiène, pour améliorer l'utilisation des drogues par les usagers, pour réduire les usages dangereux, et, *last but not least*, augmenter la prise de thérapies.

On a donc le droit de tirer la conclusion qu'on veut de cela pour le vote de ce soir, cela ne contraint personne. En revanche, il n'est pas nécessaire de distordre ce consensus qui, pour prendre les autorités suisses, va non seulement jusqu'à l'Office fédéral de la santé publique, mais jusqu'au Conseil fédéral lui-même, qui jouit, à ce qu'on dit, d'une certaine réputation et d'une certaine autorité parmi les citoyens de ce pays, et qui est composé, à ma connaissance également, d'une majorité qui n'est pas celle de ce Conseil ni de cette Municipalité. En 2016, dans un document intitulé *Stratégie nationale pour la prévention des drogues*, il est dit que l'Office fédéral de la santé publique et le Conseil fédéral soutiendraient les cantons, les communes et les institutions dans la gestion de leur offre A Bas Seuil, par exemple : locaux de séjour et de consommation, échanges de seringues, offres d'emplois, solutions de logement.

Je suis navré, au sens premier du terme, que d'aucuns ici doivent employer des arguments qui relèvent de la théorie du complot pour disqualifier un éventuel cartel des promoteurs des drogues. Ce n'est pas nécessaire pour faire valoir vos arguments moraux, vos arguments de principe, qui gardent toute leur validité, de faire porter sur la science cette disqualification.

Je confirme ce qu'a dit M. Brayer : nous avons demandé à M^{me} Longchamp de produire, en commission, les éléments scientifiques qui permettent de relativiser, comme elle l'a dit, l'efficacité des locaux de consommation. Pour l'instant, notre demande est restée sans suite. Il y a, madame Longchamp, je vous en fais crédit, des médecins, sans doute nombreux, qui sont opposés à ce type de projet. Mais la médecine, en tant que pratique, n'est pas encore la science de la santé. Je vous réitère ce soir la demande de me fournir des publications scientifiques qui, comme vous le dites, relativisent la portée de ces espaces de consommation.

Deuxième point, le cas de Lucerne, qui a été cité tout à l'heure. Il est intéressant. Il s'agit de la dernière ville de Suisse qui s'est dotée d'un local de consommation. Vous avez dit une partie de l'histoire, madame Longchamp. Dans les années nonante, le local a fermé à la suite d'une initiative populaire, acceptée avec une majorité relativement courte, et il n'y a donc plus eu d'offre de ce type à Lucerne pendant quelques années. Ce que vous n'avez pas dit, c'est que le redémarrage de cette offre à Lucerne, en 2008, qui coïncidence, à une année près, au vote des Lausannois, a été proposé et défendu par les partis libéral-radical et démocrate chrétien, majoritaires en Ville de Lucerne, qui l'ont proposé et défendu jusque devant la population en votation populaire. Ceci simplement pour démontrer l'idée qu'il y aurait ici un projet de gauche, ou un projet d'idéaliste et angéliste, ou un projet de partis souhaitant dépénaliser les drogues. Nous avons ici un projet pragmatique que d'autres partis, dont le vôtre madame Longchamp, ont porté au Conseil fédéral, tout comme, en l'occurrence, en Ville de Lucerne.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – J’aimerais revenir un peu en arrière, parce que beaucoup de personnes ont parlé du Quai 9. Je l’ai visité à plusieurs reprises et je suis allée visiter les habitants des alentours.

Je peux vous dire que la situation n’est pas aussi rose que vous le dites. Le nombre de dealers est beaucoup plus important qu’avant. Les toxicomanes ont réussi à trouver le code des immeubles et ils vont se shooter à l’intérieur. Allez visiter ces immeubles et vous verrez des traces de sang à tous les étages. La situation n’est donc pas aussi belle que vous le dites.

Par rapport aux overdoses dont M. Bayer a parlé, j’aimerais dire qu’à Zurich, qui a quatre locaux d’injection, les overdoses mortelles ont progressé. De plus, M. Gaillard, comme M. Brayer, m’accuse ne pas leur avoir soumis les documents dont ils ont parlé. Je pense que vous savez que j’ai été plusieurs fois hospitalisée depuis le mois d’octobre. Je n’ai donc pu vous les fournir en commission, car j’ai manqué plusieurs séances d’ailleurs. Et je ne voulais pas venir, aujourd’hui, avec une valise pour vous apporter tous les documents que j’ai à la maison.

Tant M. Brayer que M. Gaillard ont fait référence à des organes cités plusieurs fois, comme l’Observatoire des drogues des Nations Unies, mais, messieurs, je rigole, parce que ce rapport a été fait par M^{me} Dreifuss et ses amis, et que l’ONU a tout de suite fait un communiqué pour justement contredire le rapport de cet observatoire. Il faut donc savoir de quoi l’on parle.

M. Jacques Pernet (PLR) : – J’ai une question à poser à M. Tosato, mais, avant de la poser, je voudrais dire deux choses. D’abord, je suis peut-être l’un des rares ce soir qui est venu sans préjugés, en réservant ma décision et en écoutant le débat. Ce débat se déroule bien. Je félicite tous les intervenants, puisque j’ai appris et entendu beaucoup de choses positives.

M. Meystre l’a bien dit, ce sujet échappe, et je dois dire même devrait échapper à toute position partisane ou dogmatique politique. Elle demande une analyse approfondie et on doit chacun, en son âme et conscience, juger la chose au fond de ses entrailles. D’ailleurs, notre groupe, dans sa diversité, a approuvé également le fait que le débat mérite d’être fait et que l’analyse doit être faite également. Encore une fois bravo aux intervenants.

Ma question à M. Tosato est la suivante. Dans le rapport-préavis, on parle de faire un essai pendant trois ans. Mais il me manque des éléments concrets qui vont permettre l’analyse de ces trois années. C’est-à-dire sur quels critères et quels objectifs l’analyse sera-t-elle faite ?

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – J’interviens sur deux points. Tout d’abord, l’intervention de M. de Haller sur l’équilibre entre les piliers. Une étude est sortie en 2005 sur les coûts de la politique de la drogue. Malheureusement, il n’y a pas de chiffres plus précis, mais dans le budget alloué aux quatre piliers, le 65 % est pour la répression, 25 % pour la thérapie et, si vous calculez, il reste 10 % pour les deux derniers : la réduction des risques et la prévention. Il s’agit donc ici de renforcer le pilier de la réduction des risques. Je ne crois pas que ce préavis crée un déséquilibre. Au contraire, la création de cet espace de consommation rétablirait plutôt l’équilibre.

Concernant le nombre de dealers, pour ce local d’injection, on parle d’un type particulier de deal. Il ne s’agit pas du tout de cocaïne ou de cannabis, qui constituent le gros du deal à Lausanne ; les dealers qu’on voit à la place Chauderon ou à la rue de Bourg vendent ces deux produits en fait. Le gros du deal concerne ce genre de marchandise. Or un local d’injection, en admettant qu’il crée – hypothétiquement – un appel d’air à Lausanne, qui serait limité, puisque toutes les autres villes ont déjà installé ce type de dispositif, mais en admettant qu’il y ait cet appel d’air, ce serait seulement pour cette catégorie de consommateurs. Cela ne changerait rien du tout à la masse du deal de cannabis et de cocaïne.

Je voulais encore rappeler, au cas où c'est nécessaire, que l'Université de Lausanne avait pu démontrer, en analysant les eaux usées lausannoises, que les trois pics de consommation de la cocaïne à Lausanne sont pendant le marathon, les 20 kilomètres et l'ancien festival Electrosanne. Ceci pour dire qu'il ne faut pas se tromper de cible quand on parle de deal.

M. Henri Klunge (PLR) : – Nous avons ce soir un préavis équilibré, qui est bon d'ailleurs, et je vais l'accepter, mais dans lequel il manque un point, si l'on veut parler de politique communale en matière de drogue : la répression. On doit quand même y songer et, comme on l'a déjà dit ce soir, il ne faut pas l'opposer au pilier de la réduction des risques et de l'aide à la survie.

Surtout, il faut bien comprendre que, ce soir, si l'on vote l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé, ce n'est pas un constat d'échec de la politique de répression, car, à part des annonces faites par notre ancien syndic il y a quelques années, il n'y a jamais eu de vraie politique de répression à Lausanne, à part quelques actions coup de poing. Et c'est pourquoi il est important de rappeler qu'il faut pérenniser les présents EPT dans la police, ainsi que les futurs EPT inscrits dans cette législature.

Il est aussi important que l'acceptation de ce préavis amène, en parallèle, un message clair de la Municipalité et de sa police, comme quoi la prise de drogues dans l'espace public ne sera plus tolérée comme elle l'était jusqu'à présent. Je sais bien qu'il est illusoire de penser qu'il n'y aura plus de seringues et de prises de drogues dans l'espace public grâce à l'espace de consommation ; malheureusement ! Mais la population, et j'en fais partie, aimerait avoir ce message de la Municipalité, voir qu'il y a quand même une tentative pour diminuer ce phénomène sur l'espace public.

Enfin, je reviens sur l'essai de trois ans du projet qu'on vote. On vote tout de même sur un projet de trois ans et sur des critères qui feront pérenniser le projet ; je me demande qui décidera de pérenniser ce projet. Est-ce que le Conseil communal sera à nouveau sollicité dans trois ans ? Ou est-ce qu'on aura cette information par communiqué de presse, comme cela a été le cas pour le Passage ? Auquel cas, selon les résultats obtenus sur la scène de la drogue dans son ensemble et sur la réinsertion des toxicomanes, il est clair que le PLR se réserve le droit d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour faire arrêter le projet en cas d'échec.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – J'aimerais m'exprimer ici sur un certain nombre de points relatifs aux aspects sécuritaires de ce projet.

Tout d'abord, la commission a travaillé dans un excellent esprit en examinant, de mon point de vue, un ensemble d'arguments très étayés, qui ont donné lieu à de longues discussions, qui, dans l'ensemble, se sont distinguées par le respect mutuel des intervenants. Il ne m'appartient pas de juger des interventions qui sont faites au Conseil communal. J'espère toutefois que ce même esprit pourra continuer, majoritairement, à être respecté tant par les partisans que par les opposants à cet espace de consommation sécurisé.

J'aimerais aussi dire tout le respect que j'ai pour les deux positions morales – contradictoires, mais toutes deux morales – qui ont été exprimées, tant de la part de ceux qui considèrent que l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé est une trop grande banalisation de la consommation de drogue, que de l'autre position, tout aussi morale, qui consiste à souhaiter limiter les dégâts et les dommages sociaux et sanitaires.

Devant notre incapacité, et à juste titre, d'avoir une instance qui tranche ces questions morales, pour respecter nos engagements mutuels comme conseillers communaux et comme conseillers municipaux à garder la vérité et la justice devant les yeux, nous devons nous en remettre à la littérature scientifique, aux études des instances médicales et universitaires. De ce point de vue, les choses sont relativement claires. Comme plusieurs de mes préopinants l'ont dit, il y a un consensus, qui peut évidemment évoluer en fonction

de la société et des rapports aux drogues, mais qui est aujourd'hui relativement clair et non contesté, il me semble.

La connaissance des réalités de la drogue me porte au réalisme, et c'est en ce sens que je soutiens le préavis proposé. C'est l'occasion de dire également aux habitants du quartier que nous réitérons, aux habitants du Vallon et aux personnes qui habitent du côté de la Barre, nos engagements à ce que la situation ne se dégrade pas du point de vue du deal qui pourrait survenir à proximité de l'espace de consommation sécurisé, mais également des autres phénomènes liés à cette implantation qui vient, comme cela a été dit par une conseillère communale représentant le quartier, s'ajouter à une situation qui comprend déjà un certain nombre d'institutions qui génèrent certaines difficultés évidentes. Nous avons entendu les craintes et les attentes des habitants, nous allons continuer à lutter, tout particulièrement contre le deal, dans ce quartier de la ville.

Je dois dire aussi que la Municipalité poursuit une double ambition. Une ambition très forte d'assainissement des finances, qui a des conséquences sur chacune des directions et qui domine une partie de l'agenda de la Municipalité, mais également une ambition en matière de moyens sécuritaires concernant la situation dans les rues de Lausanne, en particulier dans le domaine du deal. Cette double ambition se traduit par des moyens supplémentaires dans le domaine de la sécurité, et également dans ses aspects les plus répressifs.

Je reviens sur une des petites polémiques qui ont marqué l'une des interventions : l'utilisation du mot « microdeal ». Je n'ai pas participé à la rédaction de ce préavis, puisqu'il date déjà du mois de juin de l'année passée, mais c'est l'occasion de rappeler un certain nombre d'éléments très importants du point de vue de la police et de la répression. Le premier élément à garder en tête est que la fondation va mettre en place un système d'identification dans le cadre d'un entretien obligatoire lors de la première visite. Cet élément est déterminant pour la réussite du projet.

Sans critiquer la rédaction du préavis, on peut dire que l'utilisation du mot microdeal n'est pas tout à fait représentative de ce qui s'y passera et qu'il ne faut pas se focaliser sur ce point. Il s'agit plus précisément d'un échange de biens en vue d'une consommation personnelle immédiate entre des consommateurs identifiés. On n'est donc pas dans le cadre du commerce de substances à visée lucrative, et il faut bien distinguer cette situation. Ce n'est pas du deal proprement dit.

Nous devons avoir, face à nous, des personnes identifiées, consommatrices immédiates, et qui s'échangent des produits dans la grande précarité qu'elles connaissent, en lien avec le ravitaillement en matière de drogue. La création d'un espace de consommation sécurisé n'est pas en contradiction avec la répression du commerce de stupéfiants, à condition que les échanges de biens, en vue d'une consommation immédiate, soient uniquement tolérés dans la zone de rencontre, après identification des consommateurs. Il est par conséquent exclu que de tels échanges se fassent dans l'espace urbain ou dans la zone de consommation. Avec cette manière de procéder, la police lausannoise garde pleinement sa mission de démanteler toutes les pratiques commerciales de stupéfiants, tant aux alentours de l'espace que dans le reste de la ville.

Ces éléments seront encore précisés et formalisés dans une convention, mentionnée dans le préavis. Cette convention va notamment éclaircir la question de l'échange de biens en vue d'une consommation personnelle immédiate, échange qui ne peut avoir lieu que dans l'espace d'accueil prévu dans les locaux de l'espace de consommation sécurisée, et garantir la mise en place d'un système d'identification dans le cadre d'un entretien obligatoire lors de la première visite.

Pour répondre au conseiller communal Ducommun, je m'étonne de son ignorance, par exemple, du protocole de collaboration entre la Fondation ABS et le Corps de police de Lausanne, version du 23 mai 2013. Je l'invite à prendre contact, par voie hiérarchique, avec les personnes du Corps de police signataires de ce document. Cela lui permettra

notamment de savoir ce qu'il en est des espaces de non-droit, tels qu'il prétend les définir à Lausanne.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je m'exprime à titre personnel et j'aimerais aborder deux sujets.

Premièrement, avec l'ouverture d'un local d'injection, nous assisterons des toxicodépendants dans un jeu de roulette russe. En effet, la consommation de substances dont nous ignorons la composition exacte se fera en l'absence d'une connaissance du dossier médical de la personne et d'une appréciation médicale de l'état de sa santé à l'instant de la consommation. Je précise que j'ai choisi ce mot de roulette russe parce qu'il reflète le risque que nous prenons. Cela ne veut pas dire que les risques se concrétisent, mais le risque existe, puisque nous ne connaissons pas réellement l'adéquation du produit qui sera consommé, avec l'assistance de la Ville, dans ce local d'injection.

Deuxièmement, je ne voulais d'abord pas intervenir sur cela, mais depuis que M. Gaillard et, finalement, M. Hildbrand en ont parlé, j'aimerais quand même aborder la question scientifique ou médicale en tant que terminologie. Ces deux messieurs ont utilisé ces mots « scientifiques » et « médicaux », comme si le sens de ces deux mots était clairement établi, et ils ont essayé d'en sortir un argument pour leur position. A titre personnel, je ne le fais pas, je ne me réfère pas à la science et à la médecine pour définir ma position pour les raisons suivantes. Nous avons entendu parler de consensus national ou international scientifique – c'est M. Gaillard qui a utilisé ces mots. J'étais encore en formation à l'EPFL en tant que physicien quand il y avait consensus scientifique national et international que nous allions vers une nouvelle ère de glaciation. Aujourd'hui, quarante ans plus tard, on parle de réchauffement climatique. Je vous laisse interpréter ce qu'est la valeur de ces consensus par rapport à cet exemple.

Un autre exemple, qui nous est également venu de l'école polytechnique et de ces mêmes domaines scientifiques. Dans les années septante ou quatre-vingt, nous étions menacés de pluies acides, donc nos forêts étaient menacées par des pluies acides. On avait le même consensus scientifique, national et international, que nos forêts allaient souffrir parce que les pluies seraient acides. Etrangement, la forêt n'en a pas souffert, les pluies n'étaient pas acides, mais ce consensus existait bel et bien.

Je ne veux pas rester dans l'écologie, je prends donc un autre exemple. Vous avez tous entendu l'expression « trou noir ». Aujourd'hui, on trouve le concept même du trou noir dans les manuels scolaires. Par exemple, le nouveau plan d'études en Suisse alémanique fait qu'à l'école secondaire, les gens devraient apprendre en cours ce qu'est un trou noir. Il y avait aussi un consensus scientifique à un moment donné autour de cette question. Il se trouve que jusqu'à aujourd'hui, personne n'a jamais vu un trou noir. Vous avez très peu de chance d'en apercevoir un, un jour, parce que, pour essayer de coller à l'idée d'un trou noir, on a dû développer toutes sortes d'autres concepts, comme la matière noire, l'énergie noire et d'autres évolutions. Malgré cela, on ne voit toujours pas de trou noir dans le ciel !

C'est la même chose avec le Big Bang – vous en avez tous entendu parler ; il y a des séries télévisées autour du Big Bang. Il y avait consensus national, international et scientifique, mais, ces dernières années, le consensus est en train de disparaître, parce qu'il y a environ une trentaine d'années, on était sûr que l'Univers ralentissait son expansion et, en ce moment, le concept était valable. Aujourd'hui, malheureusement, on sait que l'expansion de l'univers ne ralentit pas, mais s'accélère, donc, la notion du Big Bang a perdu de sa substance. Voilà ce qu'on peut dire au niveau des exemples de consensus scientifiques sur la question.

Concernant le consensus médical ou les études médicales, je me suis permis de faire la chose suivante : je me suis dit que, finalement, les drogues pouvaient être comparées aux médicaments. Aujourd'hui, il faut des essais cliniques, avec des phases I et II et III de développement des médicaments, pour le valider. J'ai une expérience personnelle dans ce domaine, qui a duré quelques années. Si je prends les critères qu'on utilise pour la

qualification des médicaments dans ces études cliniques et qu'on les transpose dans le domaine de la drogue, pour demander quelles sont les études suisses qui répondent à ces critères, eh bien, cela ne vous étonnera probablement pas, il n'y en a strictement aucune de ce type ! Or, même vis-à-vis des pharmas, qui mènent ce genre d'étude, il y a souvent beaucoup de résistance à croire les résultats.

Donc, ici, le terme médical est utilisé de façon très légère. Il n'y a absolument aucune certitude de type médical qui serait équivalente à ce que l'on fait dans le domaine des médicaments, tout simplement parce qu'on ne mène pas ces d'études. Je ne pense donc pas que la décision du Conseil doit dépendre de cela, et je défie quiconque ici, dans cette assemblée, de fournir une seule étude scientifique ou médicale du niveau que j'ai précisé qui montrerait un effet quelconque d'un local d'injection. Elle n'existe tout simplement pas ; je ne sais pas comment vous ferez.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – A ce stade de la discussion, j'ai toujours une question qui me taraude, et ceci depuis un certain nombre de semaines – à vrai dire, depuis que j'ai lu le préavis – et à laquelle je n'ai pas trouvé de réponse, ni dans le préavis, ni dans les rapports de majorité et de minorité.

Peut-être n'ai-je pas su discerner cette réponse, mais j'ai un peu le sentiment qu'on s'est arrêté au milieu du gué. La Municipalité aurait dû pousser la démarche jusqu'au bout. Je m'explique : quand on ouvre un espace de consommation, on fournit les produits de substitution sous contrôle médical et sous suivi médical et social. A ce moment-là, cela permettrait d'avoir, comme je viens de le dire, un suivi médical et social de ces personnes sur le long terme. Cela pourrait démontrer concrètement que ces personnes cherchent à se sortir de cet enfer, ce dont je ne doute pas une seconde, mais cela permettait également, et surtout, de casser les reins au deal de rue, du moins partiellement.

Parce que si la prise de produits psychotropes est relativement discrète, je n'ai encore jamais entendu, ou vu, quelqu'un qui se shoote sur la place de la Riponne en brayant. Je constate par contre que le trafic, lui, porte une atteinte importante à la paix et à la tranquillité des riverains. On aurait pu diminuer ce trafic de manière approfondie en distribuant des produits. Alors, si la Municipalité ne l'a pas fait ou n'en parle pas dans son préavis, c'est qu'elle a de bonnes raisons, mais, véritablement, j'attends impatientement qu'on m'explique pourquoi elle ne le fait pas et en quoi mon raisonnement est peut-être un peu naïf ou simpliste.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Je remercie M. Hildbrand pour les réponses qu'il a apportées aux inquiétudes de plusieurs d'entre nous concernant le deal supputé dans le quartier, et la certitude que l'action de la police se poursuit, que l'ouverture d'un espace de consommation sécurisé traite finalement d'un autre problème que de celui-ci et qu'on ne remplace pas un pilier par un autre. Son apport a été bienvenu. Pour appondre à ce que disait ma collègue Marie-Thérèse Sangra, c'est vrai que ce serait aussi bienvenu d'avoir de la part de M. Tosato un engagement public envers les demandes du quartier, qui ont été explicitées dans l'intervention de ma collègue.

J'aimerais maintenant revenir sur une ou deux remarques. On a entendu en début de débat M. Ducommun parler d'un emplâtre sur une jambe de bois. Et moi, j'ai envie de lui demander quelle est sa solution, quelle est son aide à cette population. Quelle est votre proposition pour diminuer les nuisances, si c'est un emplâtre sur une jambe de bois ? On partage peut-être des constats. Nous proposons ici une solution avec ce préavis, qu'on soutiendra. Même si ce n'est pas la panacée, c'est une solution qui a fait ses preuves dans plusieurs endroits. Cela m'intéresserait de savoir quelle est votre proposition.

M. Gaudard qui dit que c'est un sujet très émotionnel. Oui, mais aidez-nous plutôt à le rendre moins émotionnel en approfondissant vos connaissances sur le sujet, comme on l'a fait en travail de commission – vous n'étiez malheureusement pas dans la commission. Peut-être que vous pouvez vous rattraper en demandant les documents auxquels on a eu accès. Il y a peut-être aussi des notes de séance des auditions. Ce sont des éléments qui

apportent certainement une connaissance nécessaire, à mon avis, pour arriver à se positionner de manière moins émotionnelle sur ce sujet. Je vous encourage donc à approfondir vos connaissances dans le domaine pour arriver à passer dans un mode un peu moins émotionnel. Pour finir, monsieur Stauber, en regardant les chiffres et en écoutant les experts, on a effectivement un modèle qui nous convainc.

M. Philippe Ducommun (UDC) : – Je reprends la parole pour répondre à quelques personnes qui m’ont interpellé.

J’aimerais rassurer M^{me} Resplendino, j’ai bien lu et relu le préavis. Celui-ci faisait bien mention d’horaires coupés avant qu’un amendement soit proposé. Preuve en est que, malgré le recul, la Municipalité n’a pas appliqué le bon choix des horaires au départ.

J’aimerais également mettre en contradiction les paroles de M^{me} Michaud Gigon et de M. Donzé. Monsieur Donzé, vous parlez déjà d’une augmentation du nombre de places, alors que M^{me} Michaud Gigon confirme le statut de projet-pilote à durée limitée ; je me demande qui des deux vit d’espoir.

Pour répondre aux deux membres du PLR, MM. Meystre et Carrel, vous faites vous-même le constat que cet espace devrait éviter les scènes ouvertes, alors que vous en admettez la présence à plusieurs endroits. C’est effectivement concilier l’inconciliable ! Quant à l’appel d’air, que vous dites restreint grâce à l’acceptation des seuls consommateurs vaudois, je vous redonne la position de l’UDC : nous ne souhaitons pas que Lausanne devienne la capitale de la drogue du canton.

Quant à M. Brayer, si M^{me} Bettschart-Narbel a eu l’honnêteté de reconnaître son ignorance sur le sujet de la drogue, vous auriez pu en faire de même en ce qui concerne votre connaissance du travail de la police. Je m’explique : je ne peux pas vous laisser tenir les propos que vous avez tenus sans réagir. Sachez, cher collègue, que, pour qu’un dealer soit condamné, un flagrant délit doit être constaté. Pour qu’une telle action soit réussie, je vous mets au défi de le faire seul, ou à deux ou trois policiers. C’est le travail du groupe Celtus, que tout le monde ici connaît, je pense, qui n’a de cesse de harceler et interpellier les dealers de rue, principaux fournisseurs des toxicomanes. Cette lutte est indispensable si nous voulons faire diminuer l’offre. Pour les enquêtes de réseau, je vous assure que la Brigade des stupéfiants s’y attelle avec ses effectifs.

Pour répondre à M. le municipal Hildbrand, je m’excuse de ne pas connaître par cœur tous les ordres de service, documents et conventions établis par mon employeur, mais si une telle convention existe réellement, ce que je ne mets pas en question, il aurait peut-être été judicieux de la fournir lors des travaux de commission, ce qui aurait effectivement peut-être étayé et évité des questionnements. Pour répondre à la dernière question de M^{me} Michaud Gigon, je vous laisse relire les conclusions du rapport de minorité concernant les éventuelles réponses que nous pourrions apporter à vos questions.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Il y a deux ou trois petites choses qui me dérangent. On parle de cinq ou sept places – je ne sais pas – pour permettre aux personnes de s’injecter. On parle de 400 personnes, ou de 800 à 900 personnes toxicomanes dans notre ville – on n’a pas de chiffre précis. Il serait intéressant de connaître le nombre de cocaïnomanes, héroïnomanes, voire les deux, voire qui consomment d’autres produits. En règle générale, ces personnes sont multi toxicomanes et utilisent pas mal de produits différents.

D’après ce que j’ai compris lors de ce débat, les gens qui consommeraient de la cocaïne ne seraient pas pris en compte pour ce centre d’injection. Je peux concevoir qu’un héroïnomanes s’injecte un certain nombre de fois par jour pour pallier son manque. Par contre, le problème de la cocaïne – parce que cela s’injecte aussi, si vous ne le savez pas ; cela n’est pas uniquement sniffé – c’est que l’effet est de très courte durée. C’est de l’ordre d’une demi-heure et, après, la personne doit se réinjecter ou sniffer, ou utiliser d’autres versions, c’est-à-dire inhaler le produit. On va donc avoir un problème avec ces gens. Parce que, s’ils vont au local d’injection toutes les demi-heures, il ne faut pas qu’ils

arrêtent à six heures. Il faudra qu'ils travaillent vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Il va falloir du monde ! Je n'ai pas bien compris cela dans le débat.

De ce fait, pour moi, cela pose plutôt un problème moral. De toute façon, malheureusement, le problème est insoluble, c'est clair. Et puis, j'étais déjà là il y a dix ans. A titre personnel, j'ai beau travailler au poste de police – je peux quand même déclarer mes intérêts – pour moi, pour le citoyen lambda, il ne peut qu'observer la dégradation de la situation. Elle est pire qu'avant au niveau des personnes et du deal – c'est visible. Je ne pense pas qu'on va vraiment vers mieux. Après, vous faites ce que vous voulez. Je désire vraiment et ardemment que les Lausannois puissent se prononcer par un vote populaire sur l'acceptation ou le refus de ce centre d'injection.

M^{me} Janine Resplendino (EàG) : – Il y a quelques éléments qui me paraissent importants. Premièrement, oui, monsieur Chollet, vous avez raison : on aurait pu aller plus loin et proposer une structure avec des prescriptions médicales d'héroïne. C'est quelque chose qui existe en Suisse, et cela fonctionne. De nouveau, des études disent que cela fonctionne certainement de manière plus efficace en termes de santé des personnes concernées et de santé publique qu'un simple local de consommation sécurisé. Mais cela n'a pas été fait ici ; on peut éventuellement le regretter. Comme je l'ai dit dans ma première intervention, le sujet de ce préavis est extrêmement limité. C'est simplement un complément à un dispositif qui, lui-même, est relativement complet.

Mais, si l'on veut parler de répression, parlons de répression. Rappelons à M. Klunge et à M^{me} Longchamp que votre municipal appréciera que vous le critiquiez sur ces aspects, en disant qu'il ne se fait pas grand-chose ; vous oubliez Estrada et les opérations dont on a parlé tout à l'heure, comme Celtus. On a l'impression que les explications maintes fois données sur la difficulté de combattre le deal, et surtout le grand trafic, ont vite été oubliées et, ensuite, on dit on fait rien à ce niveau. C'est tout à fait faux !

Certains spécialistes disent aussi que la répression dans le domaine de la drogue est un échec, et que ce n'est peut-être pas par ce biais qu'il faut passer. Je me garderai de prendre position.

Deuxièmement, j'aimerais soutenir l'intervention de M^{me} Sangra, qui disait deux choses. Il y avait d'abord cette notion de contre-prestation. Je trouve que ce n'est pas banal d'avoir un local de consommation sécurisé, plus une série d'institutions sociales diverses dans son quartier ; l'idée d'une contre-prestation, je dirais presque particulière, et de faire un peu plus que ce qu'on a prévu me semble mériter en tout cas la réflexion et une discussion avec les habitants du quartier, ce d'autant plus que ce quartier, à long ou à moyen terme, sera un quartier de densification de logements.

Ensuite, le contact entre les habitants et, vraisemblablement, les gens d'ABS, du lieu de consommation, mais également avec la police, est important et correspond du reste à un des amendements qui a été proposé dans le rapport-préavis. La police bernoise nous a expliqué que, comme un certain nombre de personnes ont des portables, les contacts avaient pris immédiatement et permettent de résoudre les problèmes très rapidement.

Dernier point, je n'ai pas parlé de trou noir et d'Univers. C'est un débat un peu élevé par rapport à ce rapport-préavis. Cela étant, je pense aussi que nous devons prendre une décision qui est stratégique et politique, mais que les détails d'application d'un tel projet doivent être laissés aux professionnels qui s'en occupent. Ce n'est pas possible, on ne va pas répondre à toutes les questions à cet égard, et je pense qu'on devrait même s'en garder.

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – A l'époque, moi aussi, j'étais opposée à ce local d'injection. Et puis, voilà, on évolue, on voit ce qui se passe. Comme beaucoup d'autres, j'ai eu l'occasion d'aller visiter le local à Genève. Cela m'a beaucoup frappée de discuter avec l'éducateur sur place, de voir les gens qui y étaient accueillis. C'est pourquoi j'aimerais poser une question : que va-t-il se passer dans ce local, autre que des injections ? Peut-être qu'il y a des problèmes d'application, je ne sais pas. Il est prévu que ces gens

soient entourés et encadrés, mais quel personnel s'occupera d'eux ? Est-ce qu'il y aura un espace pour une rencontre, pour essayer de les encadrer ? A Genève, j'avais l'impression que les gens venaient aussi pour avoir un contact humain, de la chaleur. C'est vrai, ils venaient aussi pour se piquer, mais il n'y avait pas que cela.

Quand je regarde les plans dans le préavis, c'est tout petit. Il n'y a même pas un endroit où un éducateur pourrait discuter un moment avec un toxicomane. Je n'ai peut-être pas tout lu en détail, je n'ai pas vu les notes de séance ; vous en avez peut-être parlé, mais cela ne ressort pas du tout dans le rapport. Qu'est-ce qui se passe d'autre ? Est-ce qu'on leur apporte un peu d'encadrement humain, de chaleur, de soins ? C'est un aspect très important pour ces gens qui viennent se shooter. OK, ils viennent se shooter, mais ils viennent aussi pour chercher un peu de chaleur humaine. J'aimerais bien qu'on me donne quelques informations là-dessus, si possible.

M. Henri Ricart (PLC) : – J'aurai un peu de peine à parler, puisque, maintenant, beaucoup de gens ont parlé et ont dit beaucoup de choses. Par contre, je tiens quand même à dire que, à ma connaissance, toute personne interpellée par police pour un problème lié à la drogue est ensuite suivie par des institutions. En tout cas à ma connaissance.

On n'arrête pas de dire que les visites des institutions étaient très intéressantes. Par contre, on n'a jamais parlé du taux de réussite. Ce serait quand même intéressant de connaître le taux de réussite de ces institutions, qui coûtent quand même passé un million 1 253 000 francs – par année du côté de Genève.

Je voudrais m'attarder un peu sur les quatre piliers. Il est effectivement nécessaire de faire attention au premier pilier, la prévention, pour éviter la consommation de drogues. Concernant le deuxième pilier, la répression et le contrôle pour lutter contre le trafic de stupéfiants, j'ai un peu de peine à comprendre. Mes préopinants ont parlé de ce problème de zones de non-droit. Ensuite, concernant le troisième pilier, la réduction des risques et l'aide à la survie des personnes fortement dépendantes, ma question est la suivante : est-ce qu'ils pourront se shooter autant de fois que la normale ? Cela a également été dit, mais, par contre, je ne savais pas qu'on ne pouvait pas parler des cocaïnomanes.

Enfin, nous arrivons au quatrième pilier, la thérapie et la réinsertion des drogués. Il a été constaté à Zurich que les programmes d'assistance ont permis de stabiliser leurs conditions de santé et d'améliorer leur intégration sociale. Mais, comme dit l'adage : vous n'arriverez pas à faire boire un âne qui n'a pas soif. Donc, je ne vois pas comment nous pourrions aider celui qui veut continuer à se droguer, sous n'importe quel prétexte, à part le cacher du public. Mais, heureusement, ils ne sont pas légion ; en tout cas je l'espère. Les essais de réinsertion professionnelle des toxicomanes qui suivent des traitements à base d'héroïne n'ont pas été couronnés de succès. Je tiens cette information de Santé suisse et de Berne.

Pour terminer, lorsqu'on parle de local d'injection, que fait-on des drogues de synthèse : LSD, Ecstasy, crack, amphétamines, etc. ? Ces drogues pourront-elles être consommées dans le local d'injection ? Après avoir lu l'article de M. Tosato dans le *Lausanne Cité*, je suis un peu perplexe : j'ai la nette impression qu'on veut créer un local d'injection pour faire comme les autres grandes villes, vu que nous sommes les derniers. Pour toutes ces raisons, au vu de la sensibilité de ce projet et par équité vis-à-vis des citoyens lausannois, j'aurais souhaité, tout comme M. Junod et mes autres préopinants, un référendum spontané.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Comme M^{me} Resplendino, je confirme que ce préavis vous demande d'approuver une politique générale en matière de drogue, comme son titre l'indique, et que la mise en place du local se fera avec l'aide de spécialistes, et conformément aux expériences positives, et, si possible, pas les négatives, qui ont été faites dans les autres lieux.

Aussi, j'aimerais d'abord rendre hommage à M^{me} Longchamp pour son engagement constant dans ce domaine. Madame Longchamp, vous n'êtes pas quelqu'un d'arrière-

garde. Vous l'avez prouvé, la semaine passée, en soutenant la politique théâtrale avant-gardiste de Vidy. Vous avez aussi su changer d'avis en matière d'accueil de jour des enfants, « contre le communisme qui entraine dans les foyers ». Vous avez accepté que l'accueil puisse se faire aussi dans des garderies. Mais, ici, dans le domaine de la prévention en matière de drogues, je crois que votre travail bénévole vous a poussée à en rester toujours au même stade, à considérer que, hier comme aujourd'hui, c'est toujours de la même manière, avec la bonne parole, je dirais peut-être un peu d'évangélisation, « qu'on va y arriver » ; mais on a vu que ce n'est plus le cas. En tout cas, on peut dire que vous êtes fidèle dans votre combat.

M. Rossi a parfaitement raison lorsqu'il signale des pourcentages dévolus à chaque pilier. J'aimerais demander à M. Tétaz d'afficher le dessin que j'ai pris. (*Un dessin est affiché au rétroprojecteur.*) C'est un dessin de presse fait par feu Mix et Remix, qui exprime parfaitement ce que M. Rossi vient de dire. Voilà les financements qui sont mis pour la répression, pour la thérapie, pour la prévention et pour la réduction des risques. Il faut savoir de quoi on parle, et je confirme que les chiffres que vous aviez sont absolument justes. Effectivement, comme il l'a si bien dit, en un mot, la réduction des risques est peut-être le pilier qui dérange.

Pour vous défendre, ou pour refuser les conclusions de ce préavis, ou la politique proposée par la Municipalité en matière de drogues, vous ne cessez d'affirmer que ce préavis est un copié-collé de celui de 2007. Je ne vois pas où vous avez vu un copié-collé, mais cela fait bien de dire un certain nombre de choses. La vision de la Ville que vous avez, notamment décrite par M. Gaudard, est toujours la même qu'en 2007. D'ailleurs, les photos d'affiches qu'il propose déjà sur son site en sont le bon témoin. Et M. Ducommun, lui, il a vu la capitale de la drogue à Lausanne. Je dois dire que je suis fier que l'on soit capitale olympique. Mais, disons Zurich, avec quatre espaces de consommation, c'est quoi ? Bâle, avec deux espaces, c'est quoi ? Ce sont des capitales de quoi ? Je ne sais que dire ! Et on utilise des mots forts, qui sont généralement des mots de campagnes électorales.

Mais, à vous qui pensez que c'est un copié-collé, j'aimerais vous demander : par rapport à ces sept autres villes, qu'est-ce qui va mieux à Lausanne par rapport à Zurich, à Soleure, à Bâle, puisqu'à Lausanne, cela fait dix ans qu'on n'a pas d'espace de consommation ? Qu'est-ce qui va mieux ? Vous ne le dites pas, à part affirmer simplement que c'est un copié-collé. Vous ne dites pas ce qui va mieux ! Parce que, dans les autres villes, M. Gaillard l'a dit pour Lucerne, on a fait un pas en arrière pour pouvoir en faire deux en avant. A Soleure, c'est la même chose, ils ont adapté leur local. Alors, à Soleure, on n'ouvre pas le dimanche. A Bâle, ils ont constaté que la consommation a changé. Alors, ils enlèvent des postes d'injection et ils augmentent le nombre de postes d'inhalation, parce que les espaces de consommation leur ont aussi permis de suivre la manière dont les toxicomanes consomment. Et ils adaptent ensuite les prestations offertes.

Mesdames et messieurs, le local de consommation, comme beaucoup l'ont dit, va permettre de travailler avec les toxicomanes pour leur faire modifier leur consommation. Au lieu de s'injecter x fois par jour, ils pourront s'injecter deux fois moins, parce qu'ils auront une consommation sécurisée et contrôlée ; ils auront un suivi de cette consommation. Donc, ils vont consommer moins souvent et, peut-être, en termes de santé publique, ils vont commencer à consommer différemment. Et c'est ce qu'on voit dans les autres locaux où l'on passe, par exemple, d'une consommation problématique par injection à une consommation moins problématique – si on peut dire cela – par inhalation et, peut-être, à un certain moment, ils arrêteront de consommer, utiliseront un produit de substitution ou décideront de devenir abstinents. Et c'est ce qu'offrent les locaux de consommation, ils travaillent avec le consommateur pour arriver, à un certain moment, à diminuer, voire à supprimer la consommation.

Bien entendu, la mise en place ne sera pas simple. C'est un gros défi que nous proposons à la Fondation ABS de relever, ainsi qu'à toutes les institutions qui vont collaborer avec elle.

Et, bien entendu, comme M. Meystre l'a dit, cet espace de consommation proposera des mesures qui pourront être perfectibles. Et il sera perfectible. C'est bien pour cela que c'est un projet-pilote. Analyse après analyse, nous allons améliorer l'offre de cet espace.

Et c'est un rêve pour moi, monsieur Stauber, que de pouvoir un jour vous dire que oui, nous avons dans cet espace une unité qui fait le contrôle de la qualité des produits. C'est un rêve qui n'est pas encore faisable, mais cela doit être une aspiration. Tout comme, monsieur Chollet, c'est aussi un rêve de pouvoir vous dire un jour que, conformément à ce qui est possible dans la loi fédérale, acceptée par le peuple en 1999 d'ailleurs, nous pourrions faire prescrire l'héroïne. C'est possible de le faire ; cela se fait déjà à Genève, et aussi déjà dans le canton de Vaud. Mais la prescription d'héroïne est un acte médical, cela se fait par des médecins, dans des hôpitaux ; ce ne sont pas des mesures sociosanitaires. Mais ce serait un rêve pour moi de pouvoir dire un jour que cette mesure est en usage de manière beaucoup plus importante qu'actuellement.

J'aimerais aussi répondre à notre conseillère communale qui habite le quartier du Vallon, et qui est membre de l'association. Ce que vous soulevez est essentiel. Dans les huit villes de Suisse où il y a un espace de consommation et autour des douze espaces de consommation, la réussite de l'espace n'est possible que s'il y a une concertation avec le quartier. Elle n'est possible que s'il y a la mise en place de mesures compensatoires, dans un processus d'échange avec le quartier. Ce n'est possible qu'à cette condition.

Aujourd'hui, dans le quartier du Vallon, des processus participatifs nombreux sont mis en place. Je pense que vous êtes un des quartiers qui voient le plus souvent des municipales et des municipaux, et même des municipaux en groupe, pour venir discuter avec vous. Vous avez vu aussi qu'on a su accepter et entendre vos propositions. J'avais loué un espace pour faire un APEMS. Après, pris au dépourvu par l'impossibilité de trouver un lieu de remplacement de la Soupe populaire, j'ai décidé d'y installer la Soupe populaire pendant un moment. Vous avez demandé à me voir, on a discuté avec le quartier, on a échangé, on a fait l'analyse de la situation et nous avons décidé de ne pas y installer la Soupe populaire. C'est dans cet état d'esprit que nous allons continuer à travailler. Maintenant, on est reparti avec l'APEMS pour cet espace ; et puis, sur la petite colline, vous avez une des plus belles places de jeux de la ville.

Comme vous le savez aussi, avec d'autres associations – la Fondation ABS et la Fondation Mère Sofia – nous avons décidé d'animer le quartier pour le rendre convivial. Il y aura peut-être un petit marché. Lorsque vous avez demandé à installer des toilettes, même si c'était à vingt mètres de celles qu'on avait déjà installées pour la Marmotte, nous avons pris acte de votre décision et, finalement, nous avons décidé de prendre en charge les coûts que cela avait engendrés. C'est dans cet état d'esprit que nous allons continuer, et, madame Sangra – et je crois que votre quartier n'est pas dépourvu de personnes qui savent négocier – nous allons continuer et mettre en place les contreparties nécessaires pour la réussite du fonctionnement de cet espace.

Je terminerai simplement en m'excusant de ne pas avoir repris toutes les questions des uns et des autres, mais cela se recoupe un peu. M. Pernet a posé une question sur les objectifs que l'on se fixe par la mise en place de cet espace. Je le répète encore une fois, une analyse institutionnelle sera faite ; elle sera certainement faite par l'Institut universitaire de médecine sociale à Lausanne et financée par le Canton. Les études et les analyses sont le fait de scientifiques. Nous connaissons les analyses des objectifs des espaces de consommation, parce qu'il y en a eu dans tous les locaux de Suisse.

Les objectifs de la Municipalité dans la mise en place de cet espace, et ce que nous allons vérifier, c'est s'il y a une amélioration de la santé des consommateurs. Nous aimerions ainsi vérifier s'il y a une diminution du nombre de maladies, y compris transmissibles, grâce à la présence d'un espace de consommation. Nous allons examiner les changements dans les modes de consommation, s'il y a beaucoup de passage à des traitements de substitution, s'il y a des personnes qui, grâce à un suivi, grâce à un accompagnement

social, ont décidé de tenter une expérience d'abstinence. Vous le savez, pour réussir, c'est un peu comme la cigarette – et M. Meystre a dit quelque chose de tout à fait juste : on essaye d'arrêter une fois, et puis cela ne marche pas, et puis on essaye une deuxième fois, et puis, des fois on réussit à la cinquième, des fois à la septième, et, des fois, on réussit à la onzième.

On aimerait aussi vérifier, avec cet espace, s'il y a une amélioration de la valorisation de soi des personnes toxicomanes. Aujourd'hui, être toxicomane, c'est avoir un peu le sentiment qu'on est abandonné par la société. Et avec l'accompagnement dans l'espace de consommation, on pourra voir quels sont les toxicomanes qui, tout d'un coup, se revalorisent parce qu'il y a un suivi et un accompagnement. Ils prendront de petits boulots – les petits jobs que l'on va financer –, voire se lanceront dans une activité culturelle. La Fondation du Levant a fait tout un travail avec l'écriture et le dessin, avec des dessins et des textes qui ont été exposés à ciel ouvert à la Riponne ; elle a été soutenue par la Ville et la Fondation du Levant.

Un autre objectif, monsieur Pernet, est de voir s'il peut y avoir, dans un certain nombre de cas, une réconciliation avec la famille. M. Gaudard a parlé de l'expérience qu'il avait vécue comme tuteur. Dans de nombreux cas, on voit tout d'un coup une séparation avec la famille. Et c'est là, en discutant, que l'on retrouve un noyau familial, et qu'on retrouve aussi goût à la vie. Ce sont les objectifs principaux de la Municipalité. Nous allons, bien sûr, voir si on peut les mesurer et si l'espace de consommation permet de mieux répondre à ces objectifs que la situation actuelle, à la place de la Riponne, et un certain nombre de lieux d'injection, comme vous l'avez dit, dispersés en ville.

Comme l'indique le préavis, on va aussi mesurer d'autres éléments. Vous avez l'exemple de Vancouver sur le *littering* : il y a eu une diminution du *littering* et du nombre de seringues abandonnées. Et je passe par-dessus tous les éléments liés au sentiment d'insécurité. Voilà ce que nous allons mesurer ; cela répond ainsi à M^{me} Schaller. Nous pouvons le faire parce que nous travaillons avec une institution qui a un espace de consommation sécurisé. Il y ensuite le Passage, qui offre un accompagnement social aux personnes qui peuvent venir, qui reçoivent des soins et des informations sur le dispositif, sur les endroits où elles peuvent aller si elles veulent, par exemple, changer de consommation ou entrer en résidence ; ces personnes peuvent participer à l'élaboration des repas et avoir une nourriture régulière et saine. Et puis, il y a aussi un espace où elles peuvent se socialiser, la Terrasse, qui est l'endroit que les toxicomanes ont construit eux-mêmes, de leurs propres mains, où ils se retrouvent et où il y a une consommation tolérée d'alcool. Cela veut dire que s'ils arrivent avec leur bière, ils peuvent la boire. Il y a une psychologue sur place qui peut discuter avec les personnes de leur consommation et analyser avec elles ce qui se passe sur la durée. On est donc dans un endroit avec des prestations d'accueil. Il y aura aussi les petits jobs qui seront proposés.

Finalement, pour répondre à une question de M^{me} Longchamp, à laquelle elle semble dire que nous n'avons jamais de réponse, c'est le matériel qu'il y a dans un espace de consommation. Je le dis ici, pour tout le monde, le matériel qu'il y aura dans cet espace de consommation sera conforme et supervisé par les autorités sanitaires vaudoises. Elles autoriseront l'ouverture d'un espace de consommation le jour où il sera conforme aux directives en la matière.

Maintenant, concernant la présence de l'instrument dont vous avez parlé avant, je vous avoue que, personnellement, je n'en sais rien du tout. Ce sont les autorités sanitaires qui décident. C'est la même chose que dans les appartements, lorsque les services électriques et les services du feu viennent valider l'installation. Ici, ce seront les services sanitaires cantonaux qui viendront valider l'installation. Je vous remercie des propos que vous avez tenus, encore une fois, comme je remercie M. Hildbrand et la commission.

Par rapport à 2007, il y a eu ensuite celles de 2008 et 2011 et l'adoption de la nouvelle Loi sur les stupéfiants. Et ce qui a été voté par le peuple en 2007 a été défait par le peuple

lausannois, à près de 60 %, une année et trois années après. Effectivement, il y a eu une nouveauté depuis, il y a eu l'ancrage dans la loi du quatrième pilier, celui de la réduction des risques. Aujourd'hui, on y répond, on vous propose simplement d'adopter un nouvel élément de dispositif prévu dans la loi, qui n'était pas en vigueur en 2007. Cela a totalement changé. Donc, aujourd'hui, et sans référendum spontané, on ne défait pas ce que le peuple avait fait.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – M. Tosato a dit qu'à Lucerne, le local avait été tout d'abord fermé, puis rouvert. J'aimerais quand même préciser que, par votation populaire, les Lucernois ont refusé l'ouverture d'un deuxième local d'injection. Je reviens aussi sur la mise en place d'un chariot d'urgence. Je trouve un peu surprenant qu'en ayant préparé ce préavis, vous ne sachiez pas ce qui se passera en cas d'overdose. Ce chariot d'urgence devrait notamment comprendre de la Naloxone qui, selon les médecins que j'ai contactés, ne peut être administrée que par un médecin. Y aura-t-il donc toujours un médecin sur place, parce qu'on ne peut pas prévoir les overdoses ?

La discussion est close.

M. Vincent Brayer (Soc.) rapporteur : – La deuxième conclusion a été amendée dans son contenu, puis des nouvelles conclusions ont été ajoutées par amendement.

La conclusion N° 1 a été acceptée par 12 voix et 1 abstention. La conclusion N° 2, amendée, a été acceptée par 9 oui, 1 non et 3 abstentions. La conclusion N° 3 a été acceptée par 12 oui et 1 abstention.

L'amendement N° 3 – nouvelle conclusion sur le mandat d'étude a été accepté par 12 oui et 1 abstention ; il s'agit donc de la conclusion N° 4. L'amendement N° 5, qui constitue donc la conclusion N° 6 sur les heures d'ouverture, a été accepté par 11 oui et 1 abstention. L'amendement N° 6 est la nouvelle conclusion qui concerne l'information aux riverains ; il a été accepté par 11 oui et 1 abstention.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je voulais simplement dire que j'étais absente lors des votes ; il n'y a donc pas de « non ». Il ne faut pas croire que j'ai voté oui ou que je me suis abstenue à chaque conclusion.

Le président : – Merci pour ce rappel. Pour celles et ceux à qui cela aurait échappé, ce projet ne fait pas l'unanimité au sein du Conseil. Dans un souci d'économie de procédure, et compte tenu de l'heure avancée, je vous propose de voter ces conclusions en bloc.

Il y a une demande d'appel nominal.

Cette demande est appuyée par cinq conseillers.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, les conclusions sont adoptées par 71 voix contre 10 et 1 abstention.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Alvarez Henry Caroline, Aubert Alix, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Beausire Quentin, Beetschen Véronique, Bettschart-Narbel Florence, Bouchez Géraldine, Bouverat Arnaud, Brayer Vincent, Brun Delphine, Buclin Hadrien, Cachin Jean-François, Calame Claude, Carrel Matthieu, Carvalho Arruda Carine, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Conscience Pierre, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Donzé Manuel, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Evéquoz Séverine, Fürbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Genoud Alice, Gnoni Sara, Grin Claude Nicole, Henchoz Jean-Daniel, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Kessler Sébastien, Klunge Henri, Mach André, Maillard Mathieu, Marly Gianna, Martin Pedro, Meystre Gilles, Miauton Philippe, Michaud Gigon Sophie, Misiego Céline, Mivelaz Philippe, Munding-Jaccard Laurence, Neumann Sarah, Pagés Barbara, Pascuas Zabala Esperanza, Pernet Jacques, Pernet Sandra, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Porchet Léonore, Rastorfer Jacques-Etienne, Resplendino Janine, Richard-de Paolis Paola, Roch Karine, Rossi Vincent,

Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schaller Graziella, Schneider Gianni-John, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Wyssa Stéphane, Zürcher Anna.

Ont voté non : M^{mcs} et MM. Chollet Jean-Luc, de Haller Xavier, Di Giulio Nicola, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Longchamp Françoise, Ricart Henri, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp.

Se sont abstenus : M^{me} Zangger Anna.

Il est passé à la discussion sur le référendum spontané.

Le président : – Il y a aussi une demande de référendum spontané, en vertu de l'article 96 de notre Règlement, est-ce que cinq personnes appuient cette demande ?

Cette demande est appuyée par cinq conseillers.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Permettez-moi tout d'abord de revenir sur le *Bulletin du Conseil communal* du 15 mai 2007 et sur la demande de référendum spontané.

Je vous lis une partie de ce rapport : « Au-delà des aspects de sécurité, sociaux, sanitaires, de santé publique, ce projet soulève une série de questions éthiques et morales pour chacune et chacun d'entre nous. Sur la toxicomanie, sur la conception qu'on s'en fait, sur la place du toxicomane dans la société et sur le type de soutien qu'on souhaite lui apporter. Parce qu'il renvoie à des valeurs éthiques et à des valeurs morales, ce problème, et en particulier la question de l'ouverture d'un local de consommation, suscite un besoin de discussion et un désir important de débat démocratique. On le constate dans les rangs de l'opposition, mais aussi beaucoup plus largement, au sein de la population. Nous sommes d'avis – et ici je m'exprime au nom du Parti socialiste, des Verts et de A Gauche Toute ! – qu'il faut répondre favorablement à cette demande de débat et de discussion. C'est pourquoi nous souhaitons, en application des articles 88 et 115 de notre Règlement, que la question puisse être soumise au peuple par voie de référendum.

« Cela nous paraît également la meilleure solution pour que nous puissions avoir, dans les semaines qui viennent, un débat serein sur cette question – qui le mérite. Nous nous y engagerons avec détermination, avec énergie et avec toutes nos forces. Vous connaissez nos positions, mais nous sommes aujourd'hui soucieux, sur cette question qui renvoie à des questions éthiques et morales, de répondre favorablement à ce besoin de débat et ce besoin de discussion- » Signé : Grégoire Junod, alors conseiller communal et président du groupe socialiste.

Ensuite, M. Yves Ferrari est intervenu au nom des Verts en disant : « Certes, nous sommes les représentants du peuple, nous sommes délégués pour prendre un certain nombre de décisions. Mais certaines d'entre elles méritent que le peuple soit écouté et que nous tenions compte de son avis. Au nom des Verts, je vous propose de soutenir ce référendum spontané. »

Puis, M. Dolivo : « Nous sommes très soucieux de l'opinion de la majorité de la population sur ces questions aussi importantes et qui divisent la société, et c'est normal, vu les problèmes posés par la dépendance à la drogue. Nous soutenons donc la position du référendum spontané ». Les citoyens lausannois ayant refusé le Rapport-préavis 2006/66 par 54,63 %, il serait discourtois de ne pas consulter à nouveau la population.

Comme M. Junod en 2007, j'estime que ce n'est pas à cent conseillers communaux et sept municipaux de se prononcer sur un si important sujet de société. C'est pourquoi, me référant aux articles 96 et 124 du Règlement de notre Conseil, ainsi qu'à l'article 107, chiffre 4, de la Loi sur l'exercice des droits politiques, je demande que, pour un projet aussi important pour l'image de notre ville, véritable enjeu de société, notre Conseil décide de la vision démocratique participative à laquelle les majoritaires sont si attachés et soumette spontanément sa décision à la population.

M. Philippe Miauton (PLR) : – J’ai voté oui à ce préavis. Néanmoins, j’estime que le référendum spontané est nécessaire. Je ne vais pas répéter les points développés par ma préopinante.

On a entendu des arguments humanistes respectables de la part des opposants ; on a entendu des personnes qui adhèrent à ce projet pour d’autres raisons humanistes tout aussi respectables. Il ne faut pas non plus être naïf : il y a aussi des gens qui ont des raisons un peu plus individualistes, qui seraient peut-être de simplement mettre la poussière sous le tapis et d’éviter les désagréments que l’on connaît à Lausanne.

J’estime qu’il faut que le Conseil communal prenne ce risque, qu’il prenne ses responsabilités, ce qu’il a fait avec une première étape ce soir. Il faut oser sortir de cette salle, certains diraient de cette tour d’ivoire, pour aller convaincre la population sur un sujet éminemment moral, avec des positions différentes. Je pense que c’est notre devoir, des municipaux et des conseillers communaux, de battre le pavé pour convaincre, dans un sens ou dans l’autre.

Cela permettrait d’avoir une adhésion – je répète les paroles du municipal qui s’est exprimé. On a peut-être actuellement une adhésion du quartier, mais je pense qu’il faut une adhésion au niveau de la ville. Il faut prendre ce risque ; en tout cas, je m’y engage, parce qu’il faut que l’on puisse vendre une vision, et le seul argument de dire qu’il y a déjà de tels espaces dans d’autres villes de Suisse n’est pas suffisant à mes yeux. Il faut que nous soyons convaincants et que ce projet, ensuite, ait une portée plus importante. Si la population dit oui, il y aura réellement une volonté ou un message clair pour ce Conseil communal ; c’est pourquoi je soutiendrai le référendum spontané.

Le président : – Il y a encore cinq demandes de parole sur le référendum spontané ; je vous prie donc d’aller à l’essentiel.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je veux commencer par ne pas entrer sur le terrain des leçons de courtoisie. Je pense que, madame Longchamp, comme vous l’avez dit tout à l’heure, on pourra en reparler hors de cette instance.

Vous avez oublié, madame Longchamp, de mentionner une série d’autres changements qui sont intervenus depuis 2007 et qui motiveront le refus du groupe socialiste concernant votre demande de référendum spontané aujourd’hui, le 30 mai 2017. Le premier est le changement d’avis au sein des groupes. Nous devons à la vérité de rappeler que, à l’époque, les blocs étaient très clairs. Le vote s’est fait dans une proportion d’à-peu-près 60-40 au Conseil communal. Nous venons de voter avec une minorité de 12 % d’oppositions au Conseil communal. C’est une différence qui doit influencer sur notre jugement au moment de choisir de soumettre le projet au référendum spontané ou non. Le vote du Conseil communal est clair ; cela fait déjà un argument en moins.

Deuxièmement, et cela a été dit tout à l’heure, que s’est-il passé depuis 2007 ? La Loi sur les stupéfiants prévoit explicitement le modèle des quatre piliers, et donc la réduction des risques – j’ai regardé la brochure de votation. L’application de ce type de mesure dans le cadre de la réduction des risques a été adoptée non seulement par le peuple suisse, mais aussi par le peuple vaudois et par le peuple lausannois en 2008.

Troisièmement, je suis d’autant plus à l’aise pour refuser cette demande que j’ai eu la chance de conduire, avec d’autres, la campagne d’un parti qui avait explicitement inscrit dans son programme électoral, il n’y a pas plus tard qu’une année, la volonté de proposer à nouveau un projet d’espace de consommation sécurisée de drogue après l’échec d’un premier projet en 2007. De ce point de vue, nous nous pensons légitimes à représenter nos électeurs, ceux qui nous ont fait confiance, sans devoir en appeler à nouveau à eux par référendum.

Et puis, enfin, il ne faut pas que l’on conduise ce débat en faisant comme si nous décidions de la possibilité, définitive ou non, d’un référendum. Avec certains de mes camarades – c’est évidemment le rôle de tous les partis politiques dans des configurations différentes –

nous récoltons régulièrement des signatures dans les rues pour des référendums et des initiatives. La plupart du temps, en matière cantonale ou fédérale, ce droit reste parfaitement ouvert. De ce point de vue, n'agissons pas aujourd'hui l'idée que la consultation de la population lausannoise, que vous êtes en droit de souhaiter évidemment, ne serait possible que par le référendum spontané.

Mesdames et messieurs, je crois que je vous l'ai démontré tout à l'heure, c'est avec une grande conviction que nous soutenons ce projet d'espace de consommation. Le Conseil communal vient de montrer, encore une fois, qu'il le soutenait avec une conviction bien plus grande qu'il ne l'avait fait pour le projet il y a dix ans – 12 % contre 40 % d'oppositions ; c'est un changement fondamental. Il n'y a aucune raison de l'affaiblir en considérant, tout à coup, qu'une année après les élections, encore tout auréolées de la fraîcheur de notre mandat populaire, nous ne serions pas aptes à prendre ce genre de décisions pour l'avenir de notre ville. De la même manière que je n'ai pas souhaité tout à l'heure hiérarchiser les motivations scientifiques, et on pourra avoir une discussion avec M. Stauber sur ces questions, et les motivations morales sur ce vote, je pense que nous n'avons pas à hiérarchiser entre les objets qui seraient plus fondamentaux que les autres ; en tout cas je n'entre pas dans votre hiérarchisation.

Vous faites de ce combat un combat fondamental. Nous faisons de ce combat, comme nous l'avons dit tout à l'heure, une partie d'un dispositif plus global de réduction des risques, lui-même inscrit dans un dispositif des quatre piliers ; c'est notre droit de le considérer ainsi. Il a son importance, comme tout objet que nous votons ici, mais nous considérons que nous avons, encore une fois, le mandat suffisant pour représenter les Lausannois et pour l'accepter. Nous refuserons donc votre demande de référendum spontané.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Allons à l'essentiel ! Je pense que l'essentiel, en l'espèce, est le parallélisme des formes. Il est évident que, pour différentes raisons démocratiques, la population lausannoise a eu l'occasion de trancher sur cette question en 2007. Certes, les circonstances ont changé ; certes, les majorités ont changé, c'est indéniable. Mais, encore une fois, comme je l'ai dit, c'est une bonne chose en politique que les pensées des groupes évoluent.

En revanche, ce qui apparaît essentiel dans notre système démocratique, c'est que le peuple souverain ait le droit de se prononcer sur des questions fondamentales, des questions morales et médicales, qui nécessitent un accord complet, et je dirais fort, de toute la population.

Maintenant, par rapport à ce projet, jusqu'à présent, la Municipalité a fait un travail d'accompagnement et de communication tout à fait saluable, qui a permis de préparer la population, de consulter les gens, et c'est une bonne chose. J'invite donc la Municipalité, respectivement le Conseil, à aller au bout de cette démarche et ne pas simplement consulter les spécialistes et les intervenants directs impliqués dans le projet, ainsi que les gens du quartier, mais à impliquer réellement toute la collectivité publique, le peuple souverain dans ce projet, afin d'avoir une réponse définitive : la population lausannoise veut-elle, oui ou non, de ce local d'injection dans le cadre de son dispositif de lutte contre la toxicomanie ?

Je pense également qu'il y a, dans ce cadre, une mission d'information, et une campagne référendaire est également un moyen d'information, qui permettra à la Municipalité d'ôter tout doute quant aux craintes qui peuvent survenir dans le cadre de ce projet. Elle pourra également convaincre les éventuels sceptiques.

Enfin, s'agissant de l'argument selon lequel nous avons un mandat qui nous permet de prendre toutes ces décisions légitimement, à titre personnel, je pense qu'il y a un certain nombre d'objets qui méritent d'être soumis au peuple indépendamment des mandats qui nous sont confiés et indépendamment des majorités qui se dessinent au sein de ce Conseil. C'est la force du système même de notre vie démocratique et de nos institutions. Dès lors, je soutiendrai le référendum spontané, et je vous invite à en faire de même.

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – Je m'exprime en mon nom personnel, car mon groupe est partagé sur le sujet. Je partage entièrement l'avis de M. de Haller. Je pense que c'est vraiment l'occasion d'aller dans la rue, d'expliquer aux Lausannois, de montrer qu'on respecte aussi leur avis. Il n'y a aucune raison d'avoir peur. On peut vraiment les amener à comprendre ce projet et, par leur vote, à l'accepter. Je soutiendrai donc aussi cette demande de référendum spontané.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche vous invite à refuser cette demande de référendum spontané. Je constate, avec le sourire, que la droite a une approche à géométrie variable de cet appel au vote du peuple. Majoritaire, dans tant d'institutions de ce pays, il est fort rare, ma foi, que le référendum spontané soit sollicité par les autorités dans d'autres communes, à l'échelle de notre Canton ou de la Confédération.

Ensemble à Gauche est évidemment pour un exercice des droits démocratiques le plus étendu possible, à commencer par l'exercice du vote. Mais même si nous sommes des usagers très réguliers de ces droits de démocratie semi-directe, nous sommes conscients qu'on ne peut pas l'utiliser pour chaque échéance. Il s'agit donc d'évaluer le sujet au moment de discuter de le porter en votation populaire. Pour se déterminer, à mon sens, il s'agit de prendre en compte deux critères. Premièrement, la dimension cruciale du projet qui nécessiterait un vote, et c'est le cas de ce qui a été défendu par les personnes qui demandent ce référendum spontané. Deuxièmement, du caractère plus ou moins large de son approbation par le plénum qui l'aura validé. Pour ce deuxième point, je crois qu'il est clair qu'une majorité écrasante vient de valider ce projet et qu'il y a un écart entre ce vote et celui d'il y a dix ans.

Pour le premier, en effet, je rejoins les propos de M. Gaillard. Nous sommes face à notre appréciation sur la dimension cruciale, sur le caractère gravement moral ou de l'image qu'un tel espace aurait comme impact pour la ville. Pour ma part, je ne pense pas du tout que ce soit le cas. Je n'ai pas peur du tout du vote populaire. Si vous souhaitez exercer votre droit de démocratie semi-directe, votre droit de référendum, vous pouvez en faire usage dès demain. Je vous invite à vous dérouiller et à huiler vos poignets pour aller sillonner les rues, comme nous le faisons très régulièrement. J'imagine que vous en avez largement les moyens, et je serai très heureux d'en débattre, le cas échéant, avec vous, contre vous, dans le cadre d'une votation populaire. Mais vous n'avez qu'à récolter ces signatures pour le faire.

Pour conclure, je m'adresse aux personnes favorables à ce projet. Pour notre part, la dimension la plus cruciale, la plus décisive de ce préavis, c'est l'aide à la personne et l'aide à la survie. Pour ceux-ci, il s'agit tout simplement d'assurer la mise en œuvre la plus nette et la plus rapide de ce projet, et de ne pas passer par cet inutile référendum obligatoire.

Le président : – Je souhaiterais, et c'est un vœu pieux du président, que le débat sur le référendum ne soit pas plus long que le débat sur le préavis lui-même. Il y a encore sept demandes de parole. Alors, je vous invite, toutes et tous, à bien mesurer vos interventions.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Quand lance-t-on un référendum, qu'il soit spontané ou non ? Quand est-ce qu'on le demande ? Il y a en fait deux cas de figure. Lorsqu'on n'est pas d'accord avec une décision prise et qu'on espère obtenir gain de cause grâce au vote populaire. C'est une forme de recours.

Dans l'autre cas de figure, ce qui est le cas ce soir, en tout cas en ce qui me concerne, puisque j'ai accepté ce rapport-préavis, on est d'accord avec la décision prise, mais on souhaite – n'en déplaise à la M. Benoît Gaillard, qui parlait de hiérarchie des décisions – que la population s'exprime, puisqu'il s'agit de quelque chose de très important.

Je ne vais pas refaire tout l'historique, je vous fais grâce de cela, mais je pense que si l'on n'a pas peur du vote populaire, on devrait avoir le courage de se lancer sur cette voie. Je vous invite, et sans me faire beaucoup d'illusions, à accepter le référendum spontané.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Le groupe PLR a été surpris par la demande d'urgence de

la Municipalité, ce qui fait que nous n'avons pas pu en discuter lors de notre assemblée générale, qui aurait été la seule façon, pour nous, d'avoir une stratégie claire sur les questions de référendum. Il y a donc des avis divergents au sein du groupe. Nous n'avons pas de mot d'ordre particulier et chacun votera en son âme et conscience.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Au nom du groupe du PLC, nous demanderons le référendum spontané. Je rappelle à M. Gaillard que ce discours nous a déjà été fait. On a vu ce que cela a donné. J'estime qu'il est légitime de demander leur avis aux Lausannois sur leur santé publique et sur l'avenir de notre ville. Je demanderai simplement que l'on vote.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Ce n'est pas de la peur, madame de Meuron, mais plutôt une certaine lassitude à l'idée que le temps que l'on a passé en commission – à peu près une année – pour s'informer vraiment et se former sur le sujet, on n'arrivera pas à le reporter sur toute la population. On a qu'à voir au sein du Conseil ; cela a été assez difficile de faire passer toutes ces informations. On risque de se retrouver avec un débat pour ou contre la drogue, ce qui n'est évidemment pas du tout l'objet du préavis. Donc voilà, j'ai un sentiment de lassitude à l'idée que le travail politique accompli puisse se retrouver à ce stade.

J'ai également la certitude qu'après dix ans d'expérience, on n'est pas du tout dans le même contexte, on n'est pas du tout face à une mesure innovante, on n'est pas du tout face à quelque chose de spécial, d'atypique, mais on est face à la meilleure solution pour ce problème. Il y a dix ans, même les professionnels n'y étaient pas trop favorables ; ce n'est plus le cas aujourd'hui. On ne devrait donc pas devoir, à ce stade, passer devant la population. On ne l'a d'ailleurs pas fait avec d'autres mesures, on ne passe pas devant la population avec d'autres mesures sociales que nous décidons.

En outre, et ce n'est pas le moindre argument, le quartier du Vallon, qui est directement concerné et impacté, a été intégré dès le départ. Les choses se sont bien emmanchées. Et le reste de la ville en bénéficiera aussi, ainsi que les usagers de l'Espace. Maintenant, il faut aller de l'avant et il ne faut pas retarder ce projet. Les Verts refuseront donc cette demande de référendum spontané.

M. Bertrand Picard (PLR) : – En mon nom personnel, de Voltaire, qui est partisan du gouvernement par les représentants du peuple, ou de Rousseau, partisan du vote populaire, moi je choisis Voltaire. En effet, nous sommes des élus et nous devons prendre position sur des sujets complexes. Ce sujet est éminemment complexe. Il a pris beaucoup de temps, ne serait-ce que le débat d'aujourd'hui. Nous avons à prendre nos responsabilités et à les assumer sans avoir à nous cacher derrière un vote populaire, qui pourrait justifier des arguments beaucoup moins techniques, beaucoup plus émotionnels – j'en ai fait la preuve tout à l'heure. Je suis donc peu favorable au référendum spontané et je le refuserai.

M. Jean-Michel Dolivo (EàG) : – Je ne partage pas du tout l'argumentation comme quoi les électeurs et les électrices, ou les Lausannois et Lausannoises seraient trop bêtes ou pas assez capables de comprendre les enjeux, parce que c'est une question trop technique. C'est très dangereux comme argumentation.

Je ne suis pas du tout certain qu'il faille demander un référendum spontané, mais faisons attention, parce que ce genre d'argumentation, où les élites décident elles-mêmes des sujets qu'elles peuvent seules décider et de ne pas mettre en œuvre des moyens démocratiques, comme elles en ont la possibilité, me paraît problématique, surtout dans la période actuelle, où l'establishment politique est passablement remis en cause dans ses décisions et dans ses prises de position. Faisons donc attention sur ce point.

Par ailleurs, je suis persuadé que les référendaires éventuels vont utiliser leur droit au référendum pour stigmatiser les personnes qui sont dans des situations de dépendance, et vont mener une campagne honteuse, très certainement. Ce n'est pas un procès d'intention en rapport avec les contenus proposés dans le préavis municipal.

M. Claude Calame (EàG) : – Ce débat sur l’espace de consommation sécurisé a eu le grand mérite, pour une fois, de focaliser l’attention sur les consommatrices et les consommateurs et non pas sur les dealers. Je crains qu’en cas de référendum, toute l’argumentation se reporte de nouveau sur le deal, et c’est la raison pour laquelle je me prononcerais contre le référendum spontané.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – J’aimerais dire à M. Conscience qu’il n’existe pas de référendum spontané au niveau national. Regardez la loi. Vous dites, madame Sophie Michaud Gigon, qu’il n’y a pas de mesure innovante. C’est vous qui le dites. Et puis, monsieur Gaillard, je vous ai écouté hier soir sur Forum. Vous avez affirmé, péremptoirement, qu’en 2007, le préavis 2006/66 avait accepté de manière serrée. Or, monsieur, le vote avait été accepté par 57 voix contre 30, et 1 abstention. Ce n’était donc pas si serré – pratiquement un tiers des votants. Donc, vous argumentez en disant que la votation était serrée, et que c’est pour cela que vous avez accepté le référendum spontané. Mais le Parti socialiste, la gauche, l’avait même suggéré, par la voix de M. Junod, car il était tellement sûr qu’il allait gagner ; il a donc proposé le référendum spontané. Ce soir, vous le refusez parce que vous avez peur, comme l’a très bien dit M^{me} de Meuron, vous avez peur que nous gagnions. Nous nous retrouverons sur les pavés de Lausanne.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – J’ai dit tout à l’heure à M^{me} Longchamp qu’on parlerait des leçons de courtoisie hors de ce Conseil. Pour ce qui est des affirmations péremptoires, chère collègue Longchamp, je crois qu’on ne va effectivement pas faire le débat ici, parce que je ne suis pas sûr d’avoir beaucoup de leçons à recevoir sur le sujet, de vous en particulier.

12 %, 35 % ; merci pour les chiffres, madame Longchamp. Je ne les ai pas cités tout à l’heure. Vous venez de redonner les chiffres : 30 suffrages sur 88 exprimés en 2007. Cela fait très exactement 35 %. L’opposition, au sein de ce Conseil, a été divisée par trois. C’est massif comme diminution. Vous le reconnaissez ou vous ne le reconnaissez pas ! Vous trouvez que cela fonde un argument, ou non, libre à vous ! Cela ne me pose aucun problème que vous soyez d’un autre avis, mais ne vous adonnez pas, ne prenez pas maintenant pour habitude de détourner les chiffres en essayant de me contredire, même pendant que je parle, comme vous avez essayé de le faire ce soir avec à peu près tous les intervenants qui ont eu le courage de venir vous côtoyer à la tribune. Nous continuerons à nous opposer à ce référendum spontané pour les motifs que vous venez, à votre corps défendant, de rappeler.

M. Roland Philippoz (Soc.) : – Cette commission a travaillé un an pour acquérir une expertise. Après cette expertise, elle a réussi à nous convaincre quasiment tous du bien-fondé de ce préavis. Cela voudrait dire que, aller dans la rue, c’est devenir nous-mêmes des experts pour éviter que le débat dérape sur des questions complètement émotionnelles, qui nous échapperaient, qui changeraient le sujet sur les dealers, sur le travail de la police, et je ne sais quoi d’autre. Pour cette raison, il ne faut évidemment pas un référendum spontané.

La discussion sur le référendum spontané est close.

Le président : – Il y a une demande de d’appel nominal sur cet objet.

Cette demande est appuyée par cinq conseillers.

Le scrutin et ouvert, puis clos.

A l’appel nominal, le référendum spontané est refusé par 61 voix contre 18 et 1 abstention.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Buclin Hadrien, Cachin Jean-François, Chollet Jean-Luc, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Di Giulio Nicola, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Longchamp Françoise, Miauton Philippe, Pernet Jacques, Ricart Henri, Schaller Graziella, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Alvarez Henry Caroline, Aubert Alix, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Beausire Quentin, Beetschen Véronique, Bettschart-Narbel Florence, Bouchez Géraldine, Bouverat Arnaud, Brayer Vincent, Brun Delphine, Calame Claude, Carrel Matthieu, Carvalho Arruda Carine, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Conscience Pierre, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Decollogny Anne-Françoise, Donzé Manuel, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Evéquoz Séverine, Fürbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Genoud Alice, Gnoni Sara, Grin Claude Nicole, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Mach André, Maillard Mathieu, Marly Gianna, Martin Pedro, Meystre Gilles, Michaud Gigon Sophie, Misiego Céline, Mivelaz Philippe, Mundinger-Jaccard Laurence, Neumann Sarah, Pagés Barbara, Pascuas Zabala Esperanza, Pernet Sandra, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Porchet Léonore, Rastorfer Jacques-Etienne, Resplendino Janine, Richard-de Paolis Paola, Rossi Vincent, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schneider Gianni-John, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Wyssa Stéphane, Zangger Anna, Zürcher Anna.

Se sont abstenus : M. Dolivo Jean-Michel.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2016/41 de la Municipalité, du 2 juin 2016 ;
- vu les rapports de majorité et de minorité de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les objectifs de la politique communale en matière de drogues tels que présentés dans le présent préavis ;
2. d'approuver les mesures déployées pour atteindre ces objectifs, y inclus l'ouverture, pour une expérience pilote de trois ans, d'un espace de consommation sécurisé réservé prioritairement à la population vaudoise ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de CHF 25'000.– pour le projet des jobs à seuils adaptés, montant à porter en augmentation des rubriques suivantes du budget 2016 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, compte 5113.365 « Subventions à des institutions privées » – Fondation Mère Sofia : CHF 25'000.– ;
4. de donner mandat à la Municipalité, préalablement à l'ouverture, de signer une convention entre la Police lausannoise et la Fondation ABS, à l'exemple de la solution bernoise ;
5. de donner mandat à la Municipalité de présenter au Conseil communal, dix-huit mois après l'ouverture de l'espace de consommation sécurisé, un rapport intermédiaire relatif aux impacts de l'ensemble des mesures sur l'espace public lausannois en général ainsi que de l'ouverture de l'espace de consommation sécurisé sur le périmètre du quartier (notamment en termes de deal) ;
6. que les heures d'ouverture de l'espace de consommation sécurisé se situent entre 12 h et 19 h sept jours sur sept ;
7. de poursuivre l'information aux riverains et d'assurer un lien régulier avec les habitants du quartier accueillant l'espace de consommation sécurisé.

La séance est levée à 22 h 35.